

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2025

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 16/01/2025

Nombre de membres élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procuration : 1

Membres présents :

Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, MULLER Sandrine,
SIMLER Agnès, TRETZ Maïté

M BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard, FRANCO
Luis, IBACH Patrice, JAEGLER Patrice, SCHÖNSTEIN
Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : Mme
HARDOUIN Marie-Christine

Membre absent non excusé : ./.

Secrétaire de séance :

Mr SCHWEIN Laurent

Membre ayant donné procuration : Mr HABERKORN
Christophe a donné procuration à Mr IBACH Patrice

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificat d'urbanisme, droit de préemption urbain)
5. AFUa Les Vergers : enfouissement de la ligne électrique
6. Maison 23 grand'rue
7. Taxation des locaux vacants
8. Prévoyance : renouvellement de la convention de participation au 1^{er} janvier 2026
9. Divers

Mr le Maire fait part des remerciements de :

- Mr & Mme Couche Rodrigue pour l'attention qui leur a été accordée à l'occasion de leur mariage
- Mr & Mme Menou Christian pour l'invitation au repas des aînés et le cadeau.

Mr Jean-Philippe Straudel transmet les remerciements de Mr & Mme Kustner Gustave pour le repas offert aux aînés.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Laurent SCHWEIN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (DEB-21-01-25-01)

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé **par 12 voix pour et 2 abstentions** (Mr Patrice Ibach n'ayant pas été présent à la séance précédente s'abstient).

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mr le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 20 décembre : visite à Mr Etienne Schwein, doyen de la commune à l'occasion de son 94^{ème} anniversaire
- 21 décembre : rendez-vous avec Mr Jean-Jacques Bollack
- 4 janvier : cérémonie des vœux
- 5 janvier : repas des aînés
- 8 janvier : rencontre avec l'archevêque dans le cadre de la visite pastorale
- 8 janvier : visite aux aînés du village hébergés à l'EHPAD de Marckolsheim pour la remise des cadeaux
- 9 janvier : réunion de la commission communale du 80^{ème} anniversaire
- 10 janvier : réunion relative à la piste cyclable Jebsheim – Grussenheim en présence de Mr Eric Carabin et Mme Mireille Mosser, représentants la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM), de Mr Joël Henny, Maire de Jebsheim, Mme Dominique Kempf, secrétaire de mairie de Jebsheim, Messieurs Marc Bouché et Peral, représentants Colmar Agglomération, Messieurs Poirot et Zimmermann de la CeA et Mr Jehel de la société Berest
- 11 janvier : visite chez Mr & Mme Marti Richard à l'occasion de leurs noces de palissandre
- 13 janvier : démontage de l'éclairage de Noël
- 13 janvier : visite à Mr André Schmitt à l'hôpital de Ribeauvillé pour lui remettre le cadeau des aînés
- 13 janvier : réunion de la commission communale de l'urbanisme
- 14 janvier : rendez-vous avec Mr Haefflinger, marbrier
- 14 janvier : remise du cadeau des aînés à Mr & Mme André Vogel et Mme Christiane Helfter
- 15 janvier : cérémonie de vœux au Régiment de Marche du Tchad (des portes ouvertes sont prévues le 21 juin prochain)
- 15 janvier : cérémonie des vœux à Wickerschwihr
- 16 janvier : coupe du grand sapin
- 17 janvier : cérémonie des vœux à Jebsheim
- 18 janvier : vente de bois (3 lots pour la commune et 7 lots pour le Consistoire qui ont tous trouvé preneur)
- 18 janvier : nettoyage autour du char
- 20 janvier : broyage des sapins ; nettoyage dans le jardin du presbytère

Mr Gérard Blatz informe qu'il a effectué des travaux de taille le long du cimetière militaire avec Mr Lucas Keusch suite à la demande de quelques personnes qui disaient être encombrés de feuillage sur leurs tombes familiales.

Mme Agnès Simler signale que des branchages ont été ramassés le long du Muhlweg suite à la taille d'arbres par une personne. Plusieurs conseillers sont d'avis de signaler à la personne à l'origine des tailles que la taille sur une parcelle ne lui appartenant pas est interdite.

Mme Agnès Simler a participé, le 15 janvier, à une réunion relative à l'organisation du Festi'Familles par le Réseau Animation Intercommunal (RAI). Cette manifestation se déroulera dans le jardin du presbytère et l'atelier communal le 17 mai 2025. La gestion de la

restauration et des boissons sera confiée au Groupes de Jeunes de Grussenheim qui encaissera les bénéfices.

Mme Estelle Brault-Peluzzi rend compte de la réunion du comité de Pilotage des Accueils Périscolaires de la CCRM du 21 janvier 2025. Une baisse de fréquentation, liée certainement à l'augmentation des tarifs, a été constatée. 83 enfants fréquentent le périscolaire d'Elsenheim. Les périscolaires sont très bien notés au niveau du gaspillage alimentaire, thème pour lequel des interventions sont proposées par le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) du Centre Alsace.

**4. URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATIONS PREALABLES, CERTIFICAT D'URBANISME, DROIT DE PREEMPTION URBAIN)
(DEB-21-01-2025-02)**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur SCHWARTZ Franck 30 Grand Rue 68320 GRUSSENHEIM	30 Grand Rue Création d'un logement sous auvent existant
Monsieur PELUZZI Dominique 15 Rue d'Alsace 68320 GRUSSENHEIM	15 RUE D'ALSACE Construction d'un carport, d'un abri de jardin et modification d'un escalier existant
Monsieur KLIPFEL Simon 3 rue de la chevêche 68320 PORTE DU RIED (anciennement HOLTZWHR)	53 Route de Colmar Construction d'une maison individuelle

Concernant le permis de construire déposé par Mr Simon Klipfel, Mr le Maire indique, que s'agissant de son fils, il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal qui signera l'ensemble des documents relatifs à ce permis. Il propose que Mme Agnès Simler, qui a une délégation en matière d'urbanisme, soit désignée par le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Agnès Simler à l'effet de signer tous les documents afférents au dossier de demande de permis de construire déposé par Mr Simon Klipfel.

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Madame EHRHART AMANDINE CLAUDINE JOSEPHINE 11 RTE DE COLMAR 68320 GRUSSENHEIM	11 RTE DE COLMAR la mise en place d'une clôture
Monsieur GUTH PATRICK JOSEPH ERNEST 12 RUE DE LA PAIX 68320 GRUSSENHEIM	14 RUE DE LA PAIX la mise en place d'une pergola

CERTIFICAT D'URBANISME

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Joanne ALBRECHT et Guillaume HAUPTMANN 64 Grand'Rue 68320 JEBSHEIM	22 GR GRAND RUE

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente de la parcelle sise section 4 n°16 d'une surface de 14 ares 65.

5. AFUA LES VERGERS : ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ELECTRIQUE (DEB-21-01-2025-03)

Mr le Maire présente le tracé de la ligne HTA (Moyenne Tension) venant d'Elsenheim à Grussenheim (« tour haute » à côté de la propriété de Mme Jecker). Une partie de cette ligne (d'Elsenheim jusqu'à l'arrière du lotissement rue du Stade) a été enfouie lors des travaux de la piste cyclable entre Elsenheim et Grussenheim.

Le président de l'AFUa Les Vergers sollicite la commune pour la prise en charge par la commune de l'enfouissement de la ligne HTA (entre l'arrière du lotissement du Stade et la « tour haute »).

Mr Jean-Marie Baumann précise que le financement de l'enfouissement de la ligne jusqu'à la « tour haute » serait à la charge de la commune et que les futurs constructeurs de l'AFUa Les Vergers financeront la mise en place du réseau électrique au sein de l'AFUa. Ces travaux permettraient également de prévoir un branchement pour le marché de Noël.

Mme Agnès Simler précise que ces travaux seront subventionnés.

Mr le Maire rappelle que le chiffrage transmis en 2019 s'élevait à environ 18 000 € jusqu'à la rue d'Alsace et environ 40 000 € jusqu'à la « tour haute ». Ces travaux auraient bénéficié de 60 % de subvention du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin en 2019.

Mme Agnès Simler rappelle que des extensions du réseau électrique ont déjà été prises en charge par la commune pour de nouvelles constructions ces dernières années.

Mr Jean-Philippe Strauel estime que dans le cadre du projet de l'AFUa, ce sont les propriétaires qui devraient financer ces travaux.

Mr Luis Franco souligne que l'enfouissement de la ligne permettrait d'assurer une sécurisation dans la fourniture d'électricité pour tous les abonnés de la commune en cas de tempête par exemple.

Mr Patrice Ibach considère que les propriétaires dont la propriété est survolée par la ligne HTA devraient également participer aux coûts d'enfouissement.

Mr Jean-Philippe Strauel indique qu'une construction n'est pas possible en dessous de la ligne HTA.

Mr le Maire signale que le transport du courant par cette ligne ne concerne pas que l'AFUa et que des travaux d'extension du réseau électrique ont déjà été pris en charge par la commune récemment. Mr Jean-Philippe Strauel précise que cette prise en charge concernait la zone U et non AU.

Mr Luis Franco rappelle que cette ligne HTA concerne tous les habitants de Grussenheim.

Mr Jean-Philippe Strauel demande que les personnes ayant des intérêts dans l'AFUA quittent la salle lors du vote pour la ligne HTA et s'interroge quant à la validité de la délibération si ces personnes sont présentes lors du vote.

Le maire précise qu'il a été dit que les personnes intéressées ne prendraient pas part au vote, mais qu'il n'y avait pas obligation qu'elles quittent la salle.

Après discussion et vote (Mr le Maire, Messieurs Gérard Blatz et Jean-Philippe Strauel ne prennent pas part au vote), le conseil municipal décide par **10 voix pour et 1 abstention** :

- décide de réaliser et de prendre en charge les travaux d'enfouissement de la ligne THA de l'arrière du lotissement rue du Stade à la « tour haute »
- charge Mr le Maire à l'effet de solliciter un devis pour ces travaux d'enfouissement
- charge Mr le Maire de solliciter des demandes de subventions notamment auprès du Territoire d'Énergie Alsace (anciennement Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin).

6. MAISON 23 GRAND'RUE (DEB-21-01-2025-04)

Mr le Maire rappelle que le bâtiment sis 23 grand'rue a été acheté par la commune par le biais d'une convention de portage par l'Etablissement Foncier Public (EPF) qui arrivera à échéance en 2026.

Lors du vote du budget 2024, il avait été décidé de racheter le bien par anticipation. Cette décision a été revue par le conseil municipal suite à un entretien entre Mr le Maire et un représentant de l'EPF. En effet, dans le cadre d'une présentation d'un projet, la commune peut bénéficier d'aides financières notamment par la prise en charge des diagnostics de plomb et d'amiante et par une minoration du prix de rachat.

A présent, il y a lieu de trouver une destination de ce bien (commerce, logement, salle pour les associations ?). Cette réflexion peut difficilement être menée en interne, la commune ne possédant pas les moyens techniques.

Mr le Maire propose de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette mission permettrait de disposer d'une assistance dans la réflexion et d'une étude de faisabilité (plans avec estimation d'un coût total).

Mr Patrice Jaegler rappelle que le but de ce rachat était en premier lieu le terrain.

Mr le Maire souligne que c'était la maison qui était en vente et au vu de la situation du bien à côté de l'école, il était judicieux de l'acquérir.

Mr Jean-Marie Baumann demande le coût d'une mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage. Mr le Maire répond que les offres qui avaient été réceptionnées se chiffraient à 14 000 – 16 000 Euros.

Messieurs Jean-Philippe Strauel et Jean-Marie Baumann souhaitent connaître quel sera le montant de la minoration du coût d'achat. Mr le Maire indique que le montant n'est pas connu à ce jour. Il dépend du type de travaux qui seront décidés.

Mr Luis Franco indique qu'une étude est indispensable.

Mr Patrice Jaegler rappelle que des habitants ont sollicité la remise en état de leur rue, notamment la rue des houblons et qu'il faut aussi y réfléchir.

Mr le Maire répond que des dégâts avaient été commis lors de la construction d'une maison d'habitation et que des travaux de gravillonnage ont été effectués dans la rue des houblons.

Mr Patrice Jaegler a remarqué l'état déplorable de cette rue lors d'un passage récent.

Mr le Maire n'est pas d'accord avec ces dires indiquant que des travaux de gravillonnage ont été effectués pour améliorer l'état de cette rue et que ce sont les accotements abîmés qui posent des problèmes d'évacuation des eaux de pluie.

Mr le Maire propose de passer au vote : Qui est pour le lancement d'une mission d'assistance d'ouvrage ?

POUR	13	CONTRE	1	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

7. TAXATION DES LOCAUX VACANTS

Mr Jean-Marie Baumann a souhaité que la taxation des locaux vacants soit rediscutée. Cette mesure peut permettre la valorisation des bâtiments vides (vente et/ou réhabilitation). Mr Laurent Schwein indique que la vacance peut être liée à un manque de moyens pour effectuer des travaux.

Mr le Maire propose de rediscuter de ce point lors de la commission des finances. Il faut y réfléchir sur la base d'éléments chiffrés. Il est précisé qu'il y a lieu de délibérer au plus tard le 1^{er} octobre 2025 pour une application de cette taxe en 2026.

8. PREVOYANCE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU 1^{ER} JANVIER 2026 (DEB-21-01-2025-05)

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN POUR ENGAGER LE DIALOGUE SOCIAL EN VUE DE CONCLURE UN ACCORD COLLECTIF LOCAL EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a lancé le chantier de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC).

Cette ordonnance a introduit le caractère obligatoire de la participation des collectivités au financement des garanties de PSC, destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès, auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité prévue à l'article L827-3 du CGFP :

- soit à titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L310-12-2 du Code des assurances ;
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans.

La réforme de la PSC n'est, à ce jour, pas finalisée. Le dispositif réglementaire devrait être amené à se renforcer compte tenu des dispositions actées dans l'accord national collectif portant réforme de la PSC des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives au CSFPT.

Pour être pleinement effectif, cet accord appelle une transposition législative et réglementaire.

Les conventions de participation sur le risque prévoyance doivent respecter les garanties minimales prévues par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui constitueront l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la

participation minimum de l'employeur à hauteur de 50 % au minimum de la cotisation de l'agent, dans le cas d'une souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Depuis le 1er janvier 2013, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) a mis en place, au titre du risque prévoyance, deux conventions de participation successives. La convention de participation en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Aussi, dans cette continuité et conformément aux dispositions de l'article L827-7 du CGFP, le CDG 68 a décidé de mettre en œuvre, pour le compte des collectivités et établissements affiliés de son ressort, un marché public afin de choisir un organisme compétent au sens de l'article L827-5 du CGFP et conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le CDG 68 a fait le choix d'anticiper en partie la transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 en lançant une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés du département, sur la base de sa compétence de négociation prévue par l'article L224-3 du CGFP pour les collectivités ne disposant pas d'un comité social territorial.

L'objectif de cette négociation est la conclusion d'un accord collectif local fixant les orientations du dossier de consultation des entreprises destiné à :

- répondre au plus près des besoins en couverture d'assurance des agents ;
- offrir un haut degré de protection du maintien de salaire à un coût maîtrisé ;
- assurer un pilotage du contrat collectif d'assurance dans le respect du dialogue social.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité/l'établissement conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu la délibération du CDG 68 en date du 26 mars 2024 approuvant le renouvellement de la convention de participation sur le risque Prévoyance à effet du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération du CDG 68 en date du 15 octobre 2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure un accord collectif local sur le risque Prévoyance pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent ;

Vu l'avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 26 novembre 2024 ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Mandate le CDG 68 afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local.
- S'engage à communiquer au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation.
- Prend acte que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par le Conseil municipal.
- Prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité/l'établissement gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68.

9. DIVERS

- **Commission communale des finances** : La réunion de la commission communale des finances est fixée au mardi 4 février 2025 à 20 heures.
- **Prochaine réunion du conseil municipal** : Elle aura lieu le mardi 18 mars 2025 à 20 heures.
- **Urbanisme** : Une réunion aura lieu le 29 janvier 2025 avec la représentante de la SCI EPEO et un représentant de l'ATIP.
- **Demande d'acquisition de casques pour les sapeurs-pompiers** : Mr Jérôme Dietsch, chef de corps, a sollicité la commune pour le remplacement des casques des pompiers. Une commande groupée pourrait être effectuée avec le corps des sapeurs-pompiers de Jebnheim. Le conseil municipal est favorable à cet achat qui sera rediscuté lors de la préparation du budget primitif 2025.
- **Cérémonies commémoratives du 80^{ème} anniversaire de la Libération** : Mme Agnès Simler présente un planning pour l'organisation des cérémonies commémoratives de la Libération. Un appel est lancé aux conseillers municipaux pour participer aux préparatifs et aider durant les cérémonies notamment pour servir l'apéritif le dimanche 26 janvier 2025.
Mr le Maire donne différentes explications sur le déroulement des cérémonies :

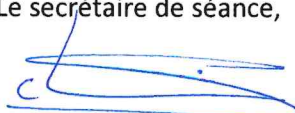
- **Vendredi 24 janvier 2025 à 20 heures** : présentation du montage réalisé par Mr Jean-Jacques Bollack avec Mme Jeanne Gerig suivie de la projection du film : L'épopée du Général Leclerc du « TCHAD à BERCHTESGADEN ». Film réalisé à la demande du Général Leclerc en hommage aux anciens de la 2ème D.B., mis aimablement à disposition par Mr Jean-François Dedieu. A l'issue de la projection, l'association « Les Amis d'Annette de Rathsamhausen, baronne de Gérando et du Vieux Grussenheim » proposera à la vente son nouvel ouvrage « La seconde guerre mondiale dans le Ried »
- **Samedi 25 janvier 2025** : Visite guidée d'un bunker proposée par l'association « Les Amis d'Annette... » suivie de la visite de l'exposition de 16 panneaux présentant la Libération de Grussenheim. Départ au rond-point à 14 heures 30. L'exposition sera visible le samedi 25 janvier 2025 à partir de 16 heures et le dimanche 26 janvier 2025 de 9 heures à 13 heures.
- **Dimanche 26 janvier 2025** :
 - 9 h 00 Dépôt de gerbe au char "chemin des Dames"
 - 9 h 30 Rassemblement au rond-point
 - Dépôt de gerbe aux stèles (rond-point)
 - Dépôt de gerbe au monument aux morts
 - 10 h 00 Grand'messe
 - Cérémonie au cimetière militaire
 - Vin d'honneur offert par la commune
 - 13 h 00 Repas au Foyer
- **Circulation rue d'Alsace** : Mme Maïté Guth fait part des remerciements de Mme Yvonne Simler pour le colis. Cette dernière lui a fait part de la vitesse excessive des véhicules dans la rue d'Alsace. Elle a également évoqué quelques nuisances sonores provenant du terrain de football.
- **Remise des colis** : Mme Agnès Simler a déposé le colis pour Mme Marie-Louise Jacob à sa belle-fille. Comme convenu avec les familles, Mr le Maire rendra visite à Mme Bernadette Simler et Lucie Dietsch pour leur remettre leur colis fin janvier.
- **Marché de Noël** : Mme Agnès Simler informe le conseil municipal que des dons ont été effectués par le comité de gestion sur les recettes du marché de Noël : 1 500 € pour le CARAH (Centre d'Accueil et de Rencontre pour Adultes Handicapés de Colmar), 500 € pour l'école de Grussenheim et 1 000 € pour Mayotte.

La séance est levée à 22 heures 25.

 Le Maire,

Martin KLIPFEL

Le secrétaire de séance,


Laurent SCHWEIN